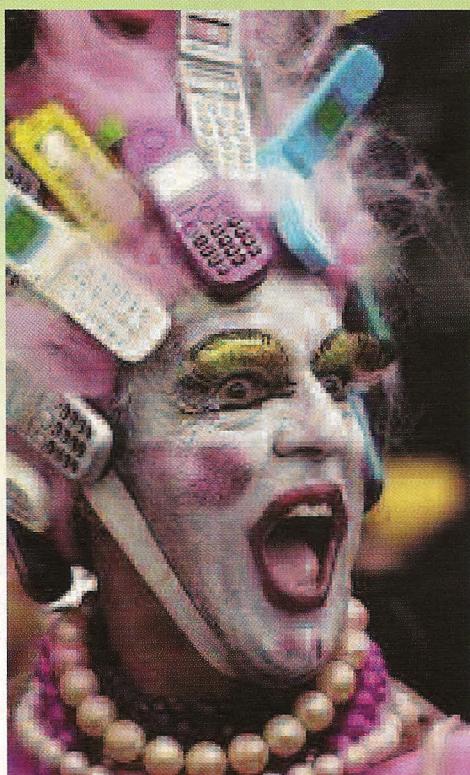


Les ondes électromagnétiques



Faut-il en avoir peur ?

Faut-il avoir peur des ondes électromagnétiques émises par les téléphones portables, par les modems Wifi et par les antennes relais ? La communauté scientifique est divisée sur l'impact sanitaire de la même manière qu'elle se trouvait divisée dans les années 1980 face aux dangers de l'amiante ou dans les années 1990 face aux changements climatiques

Le 5 avril, Delphine Batho, ministre de l'environnement, du développement durable et de l'énergie a annoncé la création d'un observatoire national sur les ondes électromagnétiques à l'occasion du 37^e congrès de France Nature Environnement. Pourtant, sa collègue Fleur Pellerin, ministre déléguée au redressement productif chargée des PME, de l'innovation et de l'économie

numérique avait qualifié en janvier de « peurs irrationnelles » la crainte des effets sanitaires nocifs des ondes électromagnétiques. C'était la veille de l'examen par l'Assemblée nationale d'une proposition de loi déposée par Laurence Abeille (EELV) pour la réduction des expositions aux ondes électromagnétiques.

Des opérateurs rassurants



Tous les opérateurs de téléphonie mobile ainsi qu'une partie de l'establishment scientifique nient ou minimisent les effets sanitaires dangereux des ondes électromagnétiques. En France, par exemple, l'Académie de médecine affirmait en 2009, dans un rapport rédigé par le professeur André Aurengo, ancien membre du conseil scientifique de Bouygues Télécom, que les ondes électromagnétiques n'avaient pas d'impact sanitaire nocif. Le professeur Aurengo, polytechnicien, chef du service de médecine nucléaire à l'hôpital de la Salpêtrière définit aussi l'électro hypersensibilité comme une maladie d'origine psychosomatique. En janvier, à l'occasion du débat à l'As-

semblée nationale, l'Académie de médecine a dénoncé « une utilisation abusive et trompeuse du principe de précaution » et a manifesté son opposition au projet de loi en affirmant que « réduire l'exposition aux ondes des antennes relais n'est pas justifié scientifiquement ».

L'étude internationale Interphone menée par 21 chercheurs du monde entier, publiée en 2010 et conduite pendant dix ans sur 13 pays a conclu à l'absence de preuves suffisantes d'effet des téléphones portables sur la santé. Ce même groupe va mener une étude sur l'impact des ondes sur une population jeune.

www.iarc.fr/en/mediacentre/pr/2010/pdfs/pr200E.pdf

Faut-il avoir peur des ondes électromagnétiques ?

Mise en garde des médecins

Des médecins et des scientifiques français et internationaux sans lien avec l'industrie accumulent de leur côté les mises en garde. En France, 2 500 médecins réunis dans l'Association santé environnement (ASEF) ont adressé le 8 octobre 2012 une lettre ouverte à tous les députés et sénateurs pour leur demander de fixer par la loi des conditions d'implantation des antennes relais plus respectueuses de la santé publique. L'Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail (AFS-SET) dans son rapport du 16 octobre 2009 recommandait d'agir malgré les incertitudes pour réduire les expositions du public aux radios fréquences.

L'Institut national de l'environnement des risques industriels (INERIS) a publié le 4



avril les résultats d'une étude menée conjointement avec l'Université Jules Vernes de Picardie montrant les effets sur la santé de jeunes rats des rayonnements électromagnétiques produits, par exemple, par les antennes relais : pertur-

bation de la régulation thermique, du sommeil paradoxal (période du rêve), de l'appétit.

Le groupe international de recherche Bioinitiative, composé de 29 médecins et de chercheurs d'universités de 10 pays, américaines (Harvard medical school, Columbia) canadiennes (McGill) danoises, indiennes, autrichiennes, suédoises, etc, a étudié 1800 publications scientifiques. Il a publié en décembre 2012 un rapport alarmant sur les dangers pour la santé des technologies sans fil : impact sur la fertilité, sur la barrière hémato-encéphalique et risque accru de cancer du cerveau . Déjà en 2007, le premier rapport Bioinitiative mettait en garde les usagers des téléphones portables : www.bioinitiative.org

Des assureurs alarmés

Dès 2003 les réassureurs mondiaux se sont dégagés de la couverture en matière de téléphonie mobile et de sa famille technique.

On avait assisté dans les années 1930 au même désengagement pour l'amiante. En 2003, dans un article intitulé « Les assureurs se désengagent » le journal *le Figaro* écrivait : « Après les Lloyds de Londres et Swiss Ré, la plupart des réassureurs mondiaux ont exclu de leurs garanties les aléas des champs magnétiques et autres radiations émises par les téléphones portables et les antennes relais ».

Première à prendre cette décision, la compagnie de réassurance LLOYD'S faisait suite à un rapport d'expertise qu'elle avait commandé. Elle a été suivie par les autres compagnies de réassurance. Or les opérateurs ont l'obli-



gation légale d'être assurés. Dans les polices d'assurance courantes, notamment celles d'Axa, on lit fréquemment que font partie des exclusions générales les dommages de toute nature causés par l'amiante, les champs et ondes électromagnétiques, l'utilisation ou la dissémination d'OGM.

Faut-il avoir peur des ondes électromagnétiques ?

La vigilance des organismes internationaux

En 1999 et en 2008, le Parlement européen constatait que les limites d'exposition aux ondes électromagnétiques sont obsolètes et préconisait l'application du principe « Alara » (as low as reasonably achievable).

Dans un rapport du 13 février 2009, il souligne que « le Parlement est vivement interpellé par le fait que les compagnies d'assurances tendent à exclure les risques liés aux ondes électromagnétiques des polices de responsabilité civile, ce qui signifie à l'évidence que les assureurs européens font

déjà jouer leur version du principe de précaution ».

Le Conseil de l'Europe a préconisé en 2011 l'application du principe de précaution et du principe « Alara » : « Le principe de précaution devrait s'appliquer lorsque l'évaluation scientifique ne permet pas de déterminer le risque avec suffisamment de certitude – d'autant que, compte tenu de l'exposition croissante des populations, le coût économique et humain de l'inaction pourrait être très élevé si les avertissements précoce étaient négligés ».

L'OMS (Organisation Mondiale de la Santé) a classé le 31 mai 2011 les radios fréquences venant des téléphones portables, des antennes relais, de la Wifi ou des compteurs intelligents comme « potentiellement cancérogènes ».

Expérimentation en Ile-de-France

A la suite du Grenelle des Ondes en 2009, une expérimentation de l'abaissement des puissances émises par les antennes relais a été mise en place à Courbevoie-La Défense (92), sur le territoire de Plaine Commune-Saint-Denis (93) ainsi que dans les 14^e et 15^e arrondissements de Paris, afin d'évaluer dans quelle mesure il serait possible de diminuer l'exposition de la population aux ondes électromagnétiques en abaissant la puissance d'émission des antennes-relais à 0,6V/m.

Ce seuil, fonctionne sans dégradation de la qualité du service dans la ville de Salzbourg en Autriche. Il est recommandé par le Conseil de l'Europe au nom du principe de précaution.

Mais il n'est pas accepté par les opérateurs. Ils affirment qu'il faudrait multiplier par trois le nombre des antennes à Paris pour être efficaces. Bernard Celli, directeur de la stratégie à l'Agence Nationale des fréquences, craint que « ça ne renchérisse considérablement le prix des abonnements ». Les opérateurs excluent également de mutualiser les antennes relais ce qui multiplie leurs installations.

Les associations demandent sur ce sujet l'intervention des autorités publiques pour la création d'un réseau commun comparable à Réseau ferré de France pour le rail et à ERDF pour l'électricité.

La carte des antennes relais se trouve sur le site de l'agence nationale des fréquences : www.cartoradio.fr



Faut-il avoir peur des ondes électromagnétiques ?

Le triomphe des opérateurs à Paris

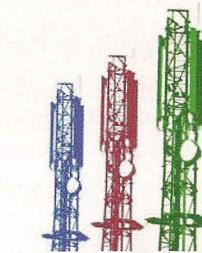
Depuis une douzaine d'années, l'installation des antennes relais dans les grandes villes est théoriquement contrôlée par les municipalités. Des chartes avec les opérateurs ont été signées, en particulier à Paris. Malheureusement, la politique d'aménagement urbain l'a emporté sur la prise en compte des impératifs de santé publique.

En 2009, la Ville de Paris a organisé la conférence « Ondes, Santé, Société ». Treize habitants de la capitale ont rendu un avis après avoir reçu une formation intensive sur les ondes électromagnétiques. Leurs recommandations préconisaient la mutualisation de tous les opérateurs pour l'installation des antennes ; l'usage privilégié du réseau filaire et un abaissement des seuils d'émission des antennes à 0,6V/m. Cette recommandation a été suivie par un vœu adopté à l'unanimité par le Conseil de Paris en 2011.

Une charte sur les antennes relais a fait l'objet de négociations entre la Mairie de Paris et les opérateurs. Les associations avaient accepté de participer à cette négociation.

Après un an de négociations avec les opérateurs, le Conseil de Paris a finalement approuvé le 16 octobre 2012 la signature d'une nouvelle charte de téléphonie mobile. Mais l'accord trouvé n'a pas permis d'atteindre l'objectif d'un seuil à 0,6V/m demandé par les associations : l'accord limite l'exposition aux ondes à 5V/m pour la 3G et à 7V/M pour la 4G.

René Dutrey, adjoint (EELV) au développement durable de Paris, chargé de l'environnement et du plan climat et élu du 14e arrondissement est persuadé que « la mutualisation des réseaux est l'avenir. Cela permettrait d'abaisser la puissance des émissions à 0,6V/M ». Par ailleurs l'article prévoyant un réseau unique des opérateurs a été supprimé de la charte.



Concurrence sauvage dans le 18^e arrondissement

Free, dernier venu des opérateurs de téléphonie mobile a annoncé en février sa décision d'implanter de nouvelles antennes dans le quartier Porte Montmartre-Porte de Clignancourt, en particulier boulevard Ney, dans le 18^e arrondissement. Orange veut aussi installer six nouvelles antennes dans le quartier, en particulier boulevard Ney.



Une pétition rassemblant 2 000 signatures contre les nouvelles antennes d'Orange, des opérations commando pour en empêcher la pose, n'ont pas obtenu de résultats.

Pendant une réunion de concertation, organisée par la mairie du 18^e le 13 février, en présence d'une représentante de Free, les habitants se sont plaints d'être mis au pied du mur et de n'avoir pas été informés. En particulier les locataires des HLM dans lesquels les bailleurs sociaux se sont contentés d'apposer une affichette près de la loge du gardien.